

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif Ex-CAVIL

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

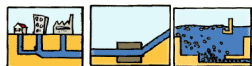
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	7
1.4.	Nombre d'abonnés	8
1.5.	Volumes facturés	9
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	10
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	10
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	11
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	15
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	18
2.3.	Recettes	20
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	23
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	23
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	24
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	24
4.	Financement des investissements	26
4.1.	Montants financiers.....	26
4.2.	Etat de la dette du service	26
4.3.	Amortissements	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	26
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	1
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	1
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	1
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	2

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



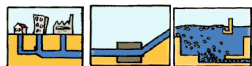
Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ARNAS Zone industrielle uniquement, GLEIZE, LIMAS, VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 17/12/2012 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 16/12/2013 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie pour la partie réseaux
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage pour la gestion des postes de relèvement et des stations d'épuration.
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

Pour la partie Station et postes de relèvement :

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
- Date de début de contrat : 01/01/1989
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2018
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 7
- Nature exacte de la mission du prestataire : Entretien et gestion des 14 postes de relevage et de la station d'épuration de Béligny

Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
6 CG	20/10/2012	Avenant de confirmation de la durée initiale des contrats après avis DRFIP jusqu'au 31/12/2018
7 CC Asst	01/01/2008	Avenant de révision quinquennale suite à l'audit technique, juridique et financier Rééquilibrage entre les contrats Eau et Assainissement
6 CC Asst	01/07/2005	Suppression des réseaux d'Arnas et Gleizé Suivi spécifique des rejets industriels
5 CG	01/07/2005	Cet avenant au traité général eau et assainissement introduit les modifications présentées dans l'avenant n°05 au contrat assainissement
5 CC Asst	22/04/2004	Mise en conformité de l'unité de dépollution
3 CG	01/01/2000	Avenant au traité général
4 CC Asst	01/01/2000	Modifications tarifaires
3 CC Asst	01/01/1999	Avenant de transfert
2 CG	26/04/1994	Intégration relèvements de Villefranche et comptes conventionnels
1 CG	17/02/1992	Aménagement annuités et travaux Beligny

Suite à l'audit de ces contrats d'eau et d'assainissement, la CAVBS a entamé en 2015 une phase de négociation sur le contrat de l'Ex-CAVIL afin d'obtenir du délégataire des prestations complémentaires sans contrepartie financière et de signer un protocole de fin de contrat par service.

Pour la partie réseaux :

Le service est composé d'un ingénieur, d'un technicien, de son adjoint et de 7 agents d'exécution.

2 hydrocureurs servent aux opérations d'entretien du réseau (curage, désobstruction, etc...), et aux opérations de nettoyage des grilles et avaloirs.

Le service dispose de matériel d'inspection vidéo permettant d'identifier les défauts sur les branchements de particuliers.

2 campagnes de dératisation ont lieu chaque année sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le linéaire du réseau public d'assainissement de collecte est de 225 kilomètres dont 125 km de réseau unitaire et

100 km de réseau séparatif.

En cas de surcharge hydraulique, 82 ouvrages permettent le déstagement des effluents vers le milieu naturel.

Le contrôle et la surveillance du système de collecte s'articulent autour des points suivants :

- Vérification périodique des déversoirs d'orage et des maillages (1 fois par mois et après chaque pluie)
- Vérification périodique des bassins de dépollution (1 fois par mois et après chaque pluie)
- Dératisation (2 campagnes par an)
- Contrôle des raccordements par colorant
- Inspections télévisées des réseaux.

Au cours de l'année 2015, le nettoyage des grilles et avaloirs a été effectué sur environ 7 950 unités. 3,11 km de réseaux ont été curés générant 247 tonnes de matières de curage traitées à l'usine de dépollution de Béliigny.

Les travaux d'entretien sont confiés au groupement AXIMA-COIRO. Ces travaux consistent essentiellement au :

- Remplacement ou rescellage de grilles
- Remplacement ou rescellage de tampons de chaussée et de trottoir
- Réparations ponctuelles de canalisation ou branchement
- Le montant total de ces travaux s'élève à 135 000 € HT environ.

Les travaux d'investissement sur les réseaux CAVBS sont récapitulés dans le tableau suivant :

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Statut de l'opération (en cours/terminé)
Villefranche	Rue Guillaume Trollieur - Villefranche	Renouvellement du réseau. 237 ml de □300/400	Terminé
Villefranche	Rue de la République - Villefranche	Mise en séparatif du réseau d'assainissement. EU : □300 EP : □300 200ml	
Villefranche	Rue Michel Picard - Villefranche	Renouvellement du réseau. Mise en séparatif. EU : □ 400-165 ml EP : □ 400-190 ml	
Villefranche	rue d'Alger Villefranche	Gainage + renouvellement branchement. 2*100ml	
Villefranche	Rue Constantine		
Gleizé	Chemin des Grands Moulins - Gleizé	Mise en séparatif du réseau d'assainissement EU : 400ml-□300 EP : 220ml-□400	
Villefranche	Rue et Impasse Pierre Curie-Villefranche	Renouvellement de réseau ou mise en séparatif ? UN : 280 ml - □600	

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 55 884 habitants au 31/12/2015 (60 812 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 20 404 abonnés (le SMAPS représentant un seul et unique abonné) au 31/12/2015 (20 404 au 31/12/2014).

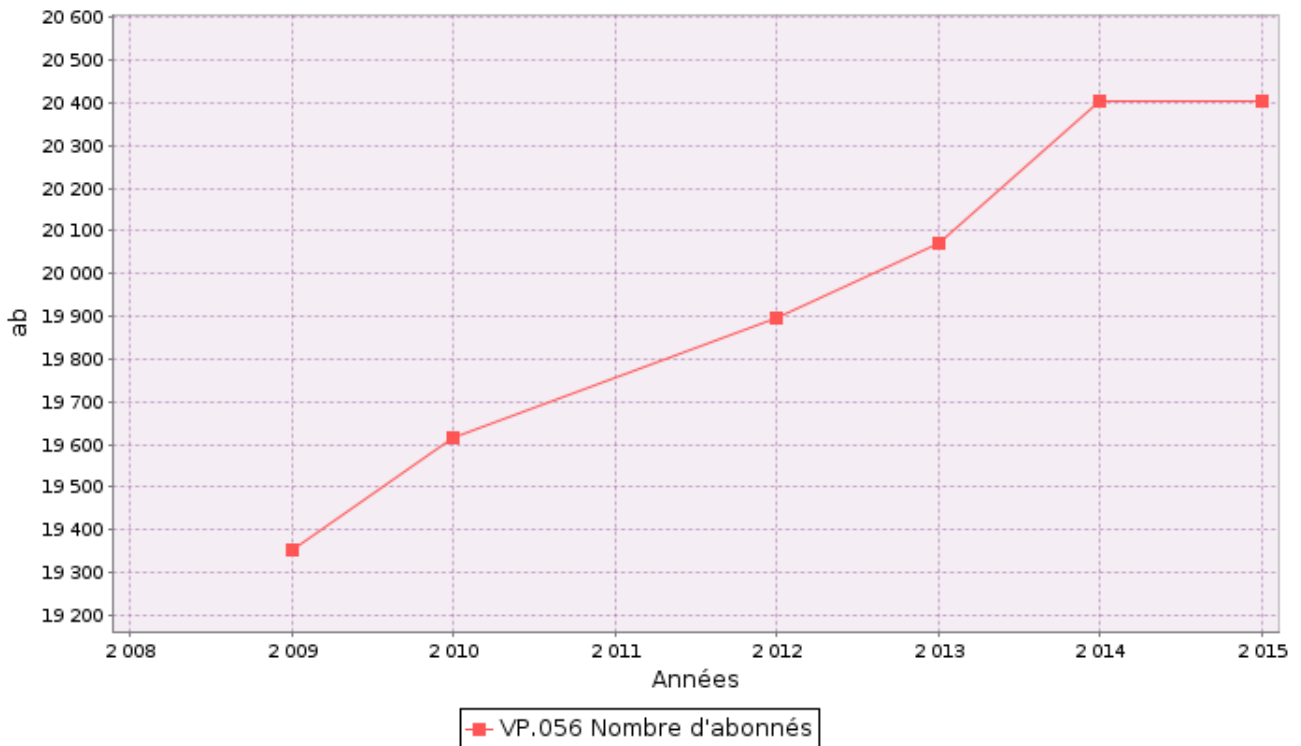
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
ARNAS	438			438	
GLEIZE	2526			2526	
LIMAS	1655			1655	
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	15386			15386	
POMMIERS	8			8	
SMAPS	1			1	
Total	20 404			20 404	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 20 404.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 90,68 abonnés/km) au 31/12/2015. (90,68 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,74 habitants/abonné au 31/12/2015 (55 884 habitants pour 20 404 abonnés). (2,98 habitants/abonné au 31/12/2014).

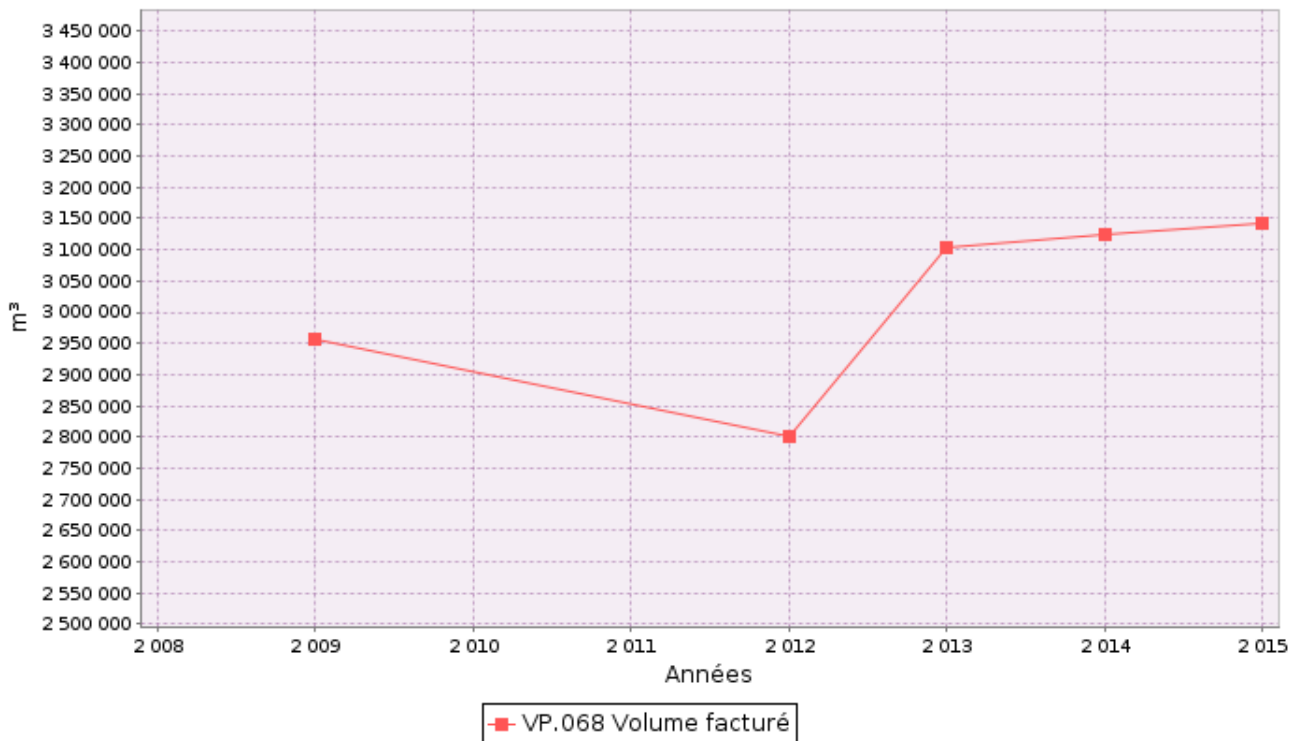


1.5. Volumes facturés

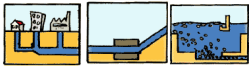


	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	3 125 107	3 143 018	0,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	0
Volumes importés depuis le syndicat de Pontsollières	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés (SMAPS)	309 015	273 083	- 11,63%

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 38 au 31/12/2015 (33 au 31/12/2014).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 120 km de réseau unitaire hors branchements,
- 105 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 225 km (225 km au 31/12/2014).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage de la Barre à Limas	Rue de la Barre à Limas	4 600 m ³
Bassin du Peloux à Limas	Chemin Claude Bérroujon à Limas	3 500 m ³

Autosurveillance du système de collecte :

En décembre 2013, l'agglomération a mis en service le système d'autosurveillance du réseau de collecte. Les déversoirs équipés concernent les ouvrages représentant 70% des volumes déversés. Les autres ouvrages sont évalués à partir de la modélisation.

Le milieu récepteur est le ruisseau du MORGON pour les ouvrages équipés.

Les déversoirs auto-surveillés sont les suivants :

- DO104
- DO107
- DO108
- DO22
- DO17
- DO101
- DO76

Le 15 octobre 2015 le pluviomètre a été désinstallé du toit de la CAVBS car celui-ci ne fonctionnait plus suite à une mauvaise manipulation lors de l'intervention de maintenance hebdomadaire. Un pluviomètre temporaire a été installé le 21 octobre. Le pluviomètre d'origine a été ré-installé le 09 novembre 2015.

Aucune donnée de pluviométrie n'a été enregistrée du 15 au 21 octobre 2015.

Les déversements directs vers le milieu naturel en 2015 représentent 188 401 m³ avec une charge polluante estimée à 49 323 kg de DBO5 contre 311 933 m³ avec une charge polluante estimée à 38 631 kg de DBO5 en 2014.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet de la station d'épuration de Béligny est caduque depuis 2011, il demeure cependant applicable jusqu'à l'obtention d'un nouvel arrêté. Pour ce, une mise à jour du modèle hydraulique avec calage et un dossier loi sur l'eau sont en cours.

Le dossier Loi sur l'Eau portant sur l'autorisation du système d'assainissement a été déposé au guichet unique de la DDT le 25 mai 2012.

Une demande de compléments a été adressée à la CAVIL le 4 décembre 2012. Suite à la prise de compétence

assainissement sur la commune d'Arnas, la Police de l'eau a demandé l'intégration du programme de travaux du schéma directeur de la commune dans le dossier loi sur l'eau. Celui-ci a été déposé le 22 octobre 2015.

L'usine de dépollution de VILLEFRANCHE est entièrement couverte et fermée. Ces ouvrages compacts permettent de limiter la surface au sol.

Elle utilise des techniques biologiques de filtration (cultures fixées) pour éliminer la pollution industrielle et domestique.

Un traitement d'air permet d'éviter la diffusion d'odeurs à l'extérieur de l'usine.

Après déshydratation, un traitement thermique est utilisé pour sécher les boues qui peuvent ainsi, transformées en combustible, être incinérées avec les déchets ménagers.

Cette station, construite par la société OTV, a été mise en service en 1990, et une extension a été réalisée courant 2005 par la Société DEGREMONT.

L'année 2015 est caractérisée par une pluviométrie à plus faible intensité et avec un nombre de jour de pluie moins important par rapport à 2014.

Cela se traduit par des volumes reçus sur le système de traitement de 4 613 867 m³ en baisse de 10% par rapport à 2014.

Les volumes by-passés en tête de station (point A2) ont reculé de plus de 45%.

Sur les points de rejets intermédiaires en A5, on perd aussi près de 49% des débits par rapport à 2014. 121 742 m³ rejetés soit moins de 3 % des volumes pompés en A3.

Le nombre de jours où il y a eu by-pass en tête de station a aussi été réduit : 62 jours en 2015 pour 87 en 2014.

Les charges reçues sont stables par rapport à 2015. On notera une légère hausse de la charge en DCO de + 1% mais à contrario on a une baisse de la charge en DBO5 du 3.4 %.

On notera également une hausse de la charge en azote de + 3.7 %.

Dans les faits marquants de l'année, on soulignera un arrêt total de la station le 19 mai pour une intervention sur les cellules haute tension et les armoires électriques des prétraitements et de la Biologie. Pendant cette intervention, anticipée et validée par la DREAL, la station a été by-passée en totalité avec rejet direct au Morgon.

On notera aussi en mars le décolmatage chimique à la soude du Biofor dénitrifiant B, avec pour conséquence une limitation des débits de sortie entraînant des by-pass intermédiaires plus importants qu'à l'accoutumée.

Pour la suite de l'année, les biofiltres se sont bien comportés, et aucun colmatage particulier du média filtrant n'a été noté. Les filtres Biocarbone sont aussi régulièrement et systématiquement lavés à la soude en préventif.

L'année 2015 a été marquée par des non-conformités en performance, trois au total dont une en MES et 2 en NTK. Ces dernières ont deux causes principales :

Un by-pass amont sur le DTS lors de petites pluies soutenues après des périodes de temps sec assez longues, pénalisant le rendement du système de traitement

Ponctuellement, des charges en azote importantes en entrée qui pénalisent le traitement de l'azote sur les Biofors.

La consommation d'énergie a diminué de 580 000 KWh pour 4 335 462 KWh consommé, soit presque 12% de moins. Cette économie est liée essentiellement au remplacement et au redimensionnement d'un moteur de ventilateur de l'ancienne désodo. Un variateur de fréquence a complété l'installation participant également aux économies d'énergie.

En amélioration, la pose d'une vanne modulante en entrée des Biocarbone va permettre un contrôle du débit sur les biofiltres et ainsi de pouvoir utiliser au mieux les Densadeg de temps sec en débridant le poste de relevage principal ERI, qui était limité aujourd'hui à 800 m³/h. On libère ainsi le Densadeg TGV (temps de pluie) qui pourra accepter en continu les eaux excédentaires de temps de pluie.

STEU N°1 : Station d'épuration de Villefranche Sur Saone
Code Sandre de la station : 060969264001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	BIOFILTRES			
Date de mise en service	01/01/1991			
Commune d'implantation	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69264)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	130 000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22 280			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21 06 2011 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Morgon		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	1	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volume entrant (m³/j)	12 535	11 006	12 824	13 795	14 051	12 641
Capacité hydraulique (m³/j)	22 280	22 280	22 280	22 280	22 280	22 280
Charge DBO5 entrante (kg/j)	2 961	2 995	2 783	3 055	3 243	3 103
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	7 846	7 846	7 846	7 846	7 846	7 846

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	261	261	261	216	216	217
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	7 569	3 103	3 479	888,0	899,2	75,7
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	827,9	140,3	179,9	107,5	236,7	9,4
Flux maximum prescription de rejet par bilan (kg/j)	2 785,00	557,00	780,00	223,00		
Flux maximum prescription de rejet en moyenne annuelle (kg/j)						22,00
Rendement moyen annuel (%)	89	95	95	88	74	88
Prescription de rejet – Rendement min. bilan (%)	75	80	90	85		
Prescription de rejet – Rendement min. moyenne annuelle (%)					70	80
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	64	11	14	8,3	18,2	0,7
Seuil de concentration maximale par bilan (mg/l)	125	25	35	10		
Seuil de concentration maximale en moyenne annuelle (mg/l)					10	1

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration de Villefranche Sur Saone (Code Sandre : 060969264001)		1 444,6
Total des boues produites		1 444,6

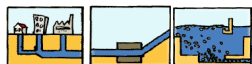
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
Station d'épuration de Villefranche Sur Saone (Code Sandre : 060969264001)	1 441,6	1 444,6
Total des boues évacuées	1 441,6	1 444,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif HT pour une maison individuelle (PAC) ⁽¹⁾	534,34	534,34
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8803 €/m ³	0,9023 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	39,62 €	40,39 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,7737 €/m ³	0,7838 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,155 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre :	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 17/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

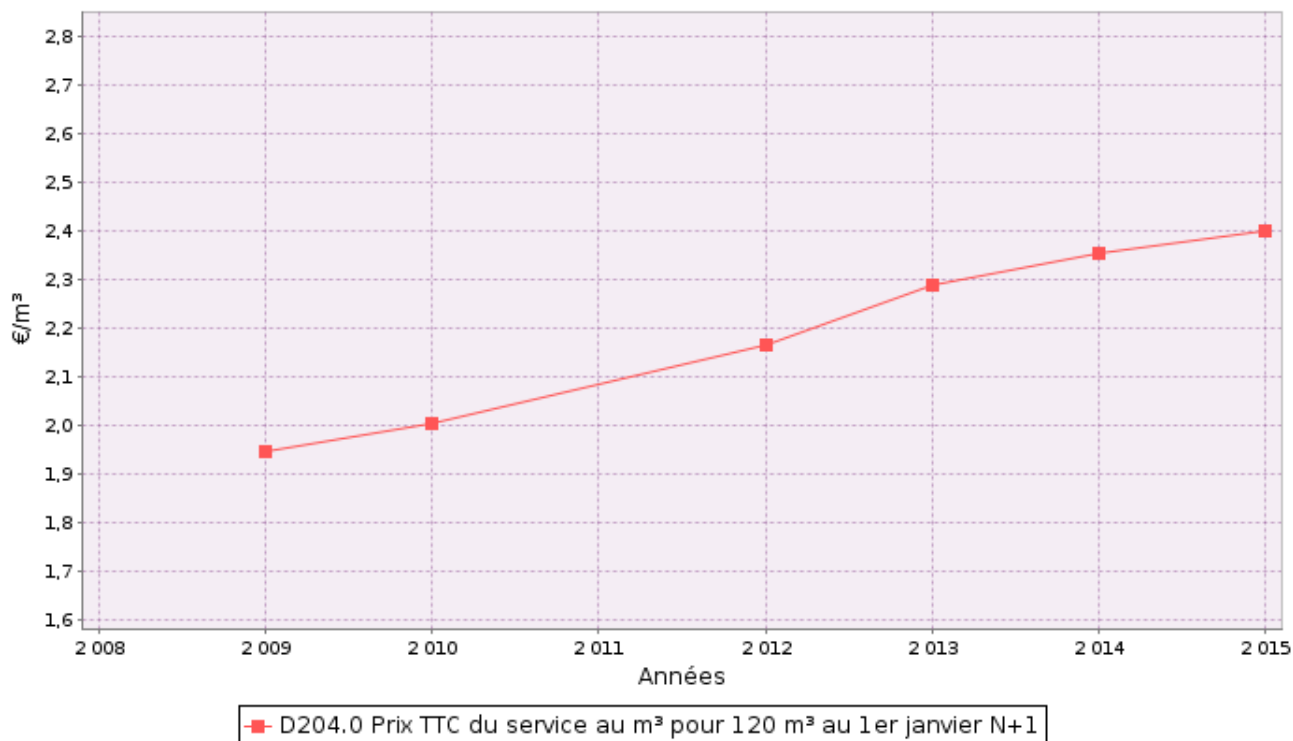
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	105,64	108,28	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	105,64	108,28	2,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	39,62	40,39	1,9%
Part proportionnelle	92,84	94,06	1,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	132,46	134,45	1,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	19,20	3,2%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	25,67	26,19	2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,27	45,39	2,5%
Total	282,37	288,12	2%
Prix TTC au m³	2,35	2,40	2,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
ARNAS	2,35	2,40
GLEIZE	2,35	2,40
LIMAS	2,35	2,40
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	2,35	2,40

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La part collectivité augmente chaque année de façon à prendre en compte les travaux d'investissement à réaliser entre 2018 et 2032.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	3 143 982	3 141 053	
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes	931 995	941 395	
Total des recettes	4 075 977	4 082 448	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau y compris redevance agence de l'eau (hors recettes liées aux travaux à titre exclusif) au 31/12/2015 : 4 426 474 € (4 410 186 au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,85% des 20 435 abonnés potentiels (99,85% pour 2014).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	20%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	30

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Villefranche Sur Saone	3 103	100	—

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est (100 en 2014).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Villefranche Sur Saone	3 103	100	—

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est (100 en 2014)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
Station d'épuration de Villefranche Sur Saone	3 103	0	—

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est (0 en 2014).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Villefranche Sur Saone :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1 444,6

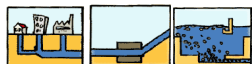
⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	644 825	762 500
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 157 369,04	5 675 808,22
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	487 867,38	476 313,18
	en intérêts	148 747,72	143 766,25

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 709 575,18 € (687 144,76 € en 2014).

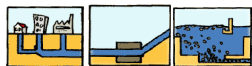
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Commune	Localisation	
Villefranche	Voie nouvelle Décathlon	Diag en cours
Villefranche	Rue Bointon	Diag en cours
Villefranche	Rue Condorcet : entre Frans et Lamartine	Diag en cours
Villefranche	rue Louis Juvet	Diag en cours
Villefranche	Rue Boiron : carrefour avec Dechavanne	Travaux à prévoir (inscrit dans le SDA)
Villefranche	Rue troussier	Travaux à prévoir (inscrit dans le SDA)

Villefranche	Carrefour Balloffet/Corneille	Travaux à prévoir (inscrit dans le SDA)
Villefranche	Rue de la République (entre V. Hugo et Thizy)	Pas de travaux nécessaires
Villefranche	Bd Burdeau : entre Montplaisir et Bointon	Diag en cours
Villefranche	Bd Pierre Pasquier (entre Ampère et Frans)	Diag en cours
Villefranche	rue Trollieur	Travaux à prévoir (inscrit dans le SDA)
Villefranche	Rue et impasse Pierre Curie :	inscrit dans le SDA
Villefranche	Rue Michel Picard	inscrit dans le SDA
Villefranche	route de Frans (entre Bd Pasquier et Impasse de Mun	inscrit dans le SDA
Ex-CAVIL	Mise à niveau des équipements d'autosurveillance	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Catégorie	Commune	Localisation	Description succincte	Source	Référence	Montant estimé (€ HT)
Respect des obligations réglementaires	CAVIL		Autosurveillance des déversoirs d'orage	SDA 2009	Page 18 du SDA 2009 Phase 5	320 000 €
	CAVIL		Etude complémentaire sur l'auto surveillance	SDA 2009	-	10 000 €
	CAVIL		Réalisation d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau	SDA 2009	Page 18 du SDA 2009 Phase 5	10 000 €
	Villefranche	Parcelle EDF + Jardin public Loyson de Chastelus	Création de deux bassins de pollution du Morgon (rive droite et rive gauche)	SDA 2009 + SDA 2013	fiche action 70	7 343 000 €
	Villefranche	Théodore Braun (Avenue)	Création d'un bassin de pollution Braun	SDA 2009 + SDA 2013	fiche action 71	4 554 000 €
	Gleizé	Paradis (rue du)	Création d'un bassin de pollution du Paradis	SDA 2009	fiche action 72	1 594 000 €
	Villefranche	Grange Blazet (rue)	Création d'un bassin de pollution de la gare	SDA2013	fiche action 73	2 730 000 €
	Villefranche	Site de la STEP	Création d'un bassin de pollution de la STEP	SDA2013	fiche action 74	7 865 000 €

	Villefranche	Laurent Bonnevey (avenue)	Création d'un bassin de pollution Bonnevey	SDA2013	fiche action 75	2 460 000 €	
	Gleizé	Haute Claire (parc de la)	Création d'un bassin de pollution de La Claire	SDA 2009	G2	2 842 000 €	
						5 000 €	0 €
Amélioration du traitement des effluents	Limás		Devenir de la station d'épuration (Raccordement à la STEP de Béligny)	SDA 2009	L8+page 40 du SDA 2009 Phase 5	2 209 000 €	
						2 160 000 €	49 000 €
	Villefranche		Requalification de la STEP de Villefranche			10 695 000 €	
	Villefranche		Déplacement du point de rejet en Saône		Fiche action 84	2 094 750 €	

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 142 demandes d'abandon de créance et en a accordé 142.

10 080 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0032 €/m³ pour l'année 2015 (0,0033 €/m³ en 2014).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	60 812	55 884
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33	38
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 441,6	1 444,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,35	2,4
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,85%	99,85%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	____%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	____%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0%	____%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0033	0,0032